



Faire vivre les lieux d'information jeunesse

Pourquoi ?

La loi NOTRe, confirmée par la loi Egalité et Citoyenneté, **accorde aux Régions le statut de chefs de file en matière de politiques jeunesse**. Elles copilotent ainsi avec l'Etat la stratégie d'Information Jeunesse sur leur territoire, et sont chargées d'accompagner la reconfiguration régionale des Centres d'Information Jeunesse.

De plus, la Loi Egalité Citoyenneté consacre aussi au niveau législatif le rôle du réseau d'Information Jeunesse, et réaffirme sa place essentielle :

- Au sein du **Service Public d'Orientation**, piloté par les Régions depuis la Réforme de 2015 ;
- Pour l'information et l'accompagnement des jeunes à la **mobilité**, en Europe et à l'international ;
- Pour l'information des jeunes sur les **différentes formes d'engagement** et notamment le Service Civique.

La Région Nouvelle-Aquitaine souhaite donc faire de ce nouveau rôle de chef de file, et de l'acquisition de cette nouvelle compétence, l'occasion de **mobiliser des jeunes volontaires pour animer et valoriser les lieux d'Information Jeunesse, et renforcer l'ancrage de leurs actions sur les territoires**.

Objectifs

LAAP vise à favoriser le recrutement de jeunes en mission de Service Civique au sein des BIJ (Bureaux d'Information Jeunesse) et PIJ (Points d'Information Jeunesse) du territoire régional, afin de faire vivre et développer leurs missions liées à l'information, la promotion de la mobilité, la promotion de l'engagement des jeunes.

Une attention particulière sera portée à la personnalisation de la mission du jeune volontaire, qui ne devra pas assurer majoritairement des missions d'accueil au sein de la structure.